



# Déclaration de la Société Nautique de Genève

Genève, Suisse - (2009-05-14)

Déclaration de la Société Nautique de Genève (SNG), yacht-club defender de l'America's Cup après l'audience d'aujourd'hui qui portait sur le Match de la 33e America's Cup et sur le certificat 'Custom-House' du Golden Gate Yacht Club (GGYC):

La Société Nautique de Genève et Alinghi se réjouissent de la décision du Juge Shirley Kornreich et confirment qu'elle sera respectée. Le Defender de la 33e America's Cup se réjouit également de la clarification qu'elle apporte. Nous savons maintenant que le Match pour l'America's Cup peut se tenir dans l'hémisphère Nord quelle que soit la date, qui d'après le Juge Kornreich peut être décidée par le biais d'une médiation. Si aucun accord n'est trouvé, Alinghi, qui représente la SNG, affrontera BMW Oracle, qui représente le Golden Gate Yacht Club, en février 2010. Dans une autre décision importante, le Juge Kornreich a en outre imposé au GGYC de respecter les caractéristiques de leur Avis de Défi (Notice of Challenge) et demandé au Challenger of Record de fournir le plus tôt possible son Certificat 'Custom-House' ".

**Note aux Rédacteurs:** Le choix du lieu revient au Defender de l'America's Cup et sera annoncé six mois avant l'America's Cup Match.